

LUXALPHA SICAV en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs judiciaires

Numéro 17

Jugement du tribunal d'arrondissement de Luxembourg du 4 mars 2011

En décembre 2009, les liquidateurs judiciaires ont assigné le promoteur, la banque dépositaire, les gestionnaires, les administrateurs et divers prestataires de services, dont le réviseur d'entreprises, en remboursement du préjudice subi.

L'assignation était également dirigée contre la CSSF, principalement en communication de divers documents.

Par jugement du 4 mars 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg a fait droit à la demande des liquidateurs judiciaires et enjoint à la CSSF de leur transmettre les documents et informations demandés.

Le jugement est publié sur le site internet de la liquidation sous la rubrique Documents juridiques.

Luxembourg, le 14 mars 2011

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA Paul LAPLUME